



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 DÉCEMBRE 2020

RÉSOLUTIONS 2020-147 À 2020-150 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **23 décembre 2020** à 13 heures 51, par voie d'appel conférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	Eric Morasse	président et conseiller municipal
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	vice-présidente et conseillère municipale
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif
Mme	Kathy Dumortier	directrice principale

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée. M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. Eric Morasse déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que Mme Sandra El-Helou, M. Michel Reeves et Mme Mélanie Martel avaient motivé leur absence.

N'ayant reçu aucune question de la part du public, la période de questions réservée au public n'a donc pas lieu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 DÉCEMBRE 2020

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 23 décembre 2020 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2020-147 d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 23 décembre 2020.

BUDGET DU TRANSPORT ADAPTÉ - EXERCICE 2021 - ADOPTION

ATTENDU que le projet de budget du transport adapté pour l'exercice 2021 est déposé à l'assemblée ;

ATTENDU que le Comité d'audit et des finances a recommandé son adoption lors des réunions tenues les 28 septembre et 12 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Suzanne Savoie et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2020-148 d'adopter, tel que déposé à la présente assemblée, le budget du service de transport adapté pour l'exercice 2021 au montant de 11 894 179 \$ lequel est subventionné conformément au *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées* du Ministère des Transports du Québec; et

d'autoriser la trésorière à transmettre ledit budget audit ministère.

SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDIT EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2020, 2021, 2022, 2023 ET 2024 - APPROBATION D'UN MANDAT

ATTENDU QUE l'article 108.2.1 de la Loi sur les cités et villes stipule que le vérificateur (auditeur) externe désigné par la ville de Laval vérifie, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, ses états financiers et ceux de toute personne morale qui lui est liée ;

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval (STL) est une personne morale liée à la ville de Laval au sens du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 107.7 de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE la ville de Laval a désigné Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) comme vérificateur (auditeur) externe pour une période de 5 années suite à un appel d'offres public (SP-30106) ;

ATTENDU QUE les coûts assumés par la STL pour la vérification de ses états financiers pour cette période de 5 années sont de 270 000\$ avant taxes, tel que détaillés ci-après.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2020-149

d'approuver le mandat de vérification (d'audit) des états financiers de la STL par Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour une période de 5 années, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public SP-30106, aux coûts de 270 000\$ avant taxes, tel que détaillés ci-après :

BLOC 2 - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL (STL)				
Items	Description des services	Quantité	Unité	Montant
1.1	Audits des états financiers et autres mandats pour l'année se terminant le 31 décembre 2020	1	forfait	52 000,00 \$
1.2	Audits des états financiers et autres mandats pour l'année se terminant le 31 décembre 2021	1	forfait	53 000,00 \$
1.3	Audits des états financiers et autres mandats pour l'année se terminant le 31 décembre 2022	1	forfait	54 000,00 \$
1.4	Audits des états financiers et autres mandats pour l'année se terminant le 31 décembre 2023	1	forfait	55 000,00 \$
1.5	Audits des états financiers et autres mandats pour l'année se terminant le 31 décembre 2024	1	forfait	56 000,00 \$
Sous-total - 5 ans (avant taxes)				270 000,00 \$
TPS 5% no enregistrement:		122156102		13 500,00 \$
TVQ 9,975% no enregistrement:		1007213782		26 932,50 \$
TOTAL - Bloc 2 - STL - 5 ans (taxes incluses)				310 432,50 \$

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2020-150 de lever l'assemblée à 13h53.

Eric Morasse, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif